

Édition du jeudi 27 février 2020

Abonnez-vous
à la newsletter

☒ Quotidien ☐ Hebdomadaire

Municipales 2020 : les propositions de l'Udes pour « développer » localement l'économie sociale et solidaire

Imprimer

Économie sociale et solidaire

Après le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) (lire *Maire info* du 24 janvier), c'est au tour de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes) de dévoiler ses propositions « *dans tous les volets de la politique communale* » en vue des élections municipales. Pour ne pas pénaliser le secteur de l'ESS, elle « *enjoint* », par exemple, les communes à ne pas augmenter la taxe foncière.

Un adjoint à l'ESS au conseil municipal

Afin de donner de la visibilité à ce secteur représentant plus de 10 % de l'emploi et 2,3 millions de salariés en France, l'Udes préconise, comme le RTES, qu'un adjoint au maire soit « *chargé de la question de l'ESS dans son ensemble en étroite collaboration avec les délégations des autres adjoints (sport, associations, transition écologique, numérique, économie locale)* ». « *Les communes sont en première ligne et doivent saisir l'opportunité de la dynamique de l'ESS en affichant une gouvernance prenant en considération la nécessité de changer de modèle et d'accompagner le développement d'une économie citoyenne pourvoyeuse d'emplois* », affirme-t-elle. De la même façon, un vice-président de l'intercommunalité pourrait, quant à lui, se concentrer sur le développement de l'ESS « *en articulation avec les têtes de réseau locales du secteur* ».

Sur le plan politique, toujours, l'Udes souhaite « *la création d'un service (inter)communal exclusivement dédié aux entreprises de l'ESS afin de les accompagner dans leurs projets d'entrepreneuriats et dans leurs démarches administratives juridiques et fiscales* ».

10 000 emplois d'utilité citoyenne

Au chapitre économique cette fois, l'Udes et son président Hugues Vidor appellent les futures équipes municipales à créer « *un véritable éco-système local social et solidaire* » dans les secteurs de l'alimentation (cantine scolaire, circuits courts, frigidaires solidaires...), la mobilité (développement d'auto écoles coopératives et associatives...), l'écologie (ressourcerie, recycleries...), l'éducation (soutien des accueils périscolaires associatifs et des crèches associatives, mutualistes et coopératives) et le social (services à la personne...).

Et les invitent à co-financer avec les entreprises la création de 10 000 emplois locaux d'utilité citoyenne. D'une durée maximale de trois ans, ces emplois seraient « *destinés à accompagner le développement d'activités associatives répondant aux besoins locaux* ».

Pour faciliter l'émergence de projets ESS, l'Udes préconise aussi l'ouverture d'un « *guichet unique communal ou intercommunal ESS* » dédié aux TPE de l'ESS « *pour toutes les démarches administratives, juridiques ou fiscales, ainsi que pour toute personne ayant un projet social entrepreneurial* ». « *Ce soutien passera enfin, conclut Hugues Vidor, par des moyens alloués par les communes à ces entreprises notamment en mobilisant le foncier municipal mais également en privilégiant les acteurs de l'ESS dans les appels à projets ou la commande publique à l'initiative de la ville (activation des clauses sociales)* ».

Ludovic Galtier

[Télécharger les propositions de l'Udes.](#)

Suivez Maire info sur twitter : @Maireinfo2

Rechercher par dossiers

Retrouvez tous les articles depuis 2002 classés par rubriques

Organisation, Gestion Communale
Finances et fiscalités locales
Territoires
Environnement, développement durable
Urbanisme, Habitat, Logement
Action sociale, Emploi, Santé
Education jeunesse
Culture, Sports et loisirs
Europe International
Etat, Administration centrale, Elections
Juridique

Rechercher par calendrier

Mars 2020						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

 Retrouvez une édition par date :
 ☒

Maires de France

Découvrez en exclusivité quelques articles du numéro de janvier.

- Budget 2020 : ce que les collectivités doivent retenir
- Réfugiés : les communes partenaires incontournables
- Créer un poste de médiateur pour résoudre les conflits
- Aires d'accueil et terrains familiaux locatifs : de nouvelles dispositions

Sommaire

Abonnement

Édition du jeudi 27 février 2020

Santé publique

Coronavirus : le Premier ministre appelle les maires à « la vigilance »

Formation

Un rapport prône une « réforme profonde » du dispositif de formation des élus

Aménagement rural

La Cour des comptes évalue les abattoirs publics

Économie sociale et solidaire

Municipales 2020 : les propositions de l'Udes pour « développer » localement l'économie sociale et solidaire

Numérique

Très haut débit : la réouverture du guichet FSN, promise par le gouvernement, laisse un goût « amer » à l'Avicca



Journal Officiel du jeudi 27 février 2020

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Arrêté du 11 février 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'application du dispositif des certificats d'économies d'énergie et modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Arrêté du 19 février 2020 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2019 portant déclaration d'inutilité d'une parcelle relevant du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France (VNF) sur le territoire de la commune de Voujeaucourt (Doubs)

Ministère de l'Action et des Comptes publics

Arrêté du 21 février 2020 portant ajustement de périmètre des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques

Ministère de l'Intérieur

Arrêté du 25 février 2020 portant interdiction de déplacement des supporters du club de football de l'Association sportive de Saint-Etienne lors de la rencontre du dimanche 1er mars 2020 à 21 heures avec l'Olympique Lyonnais

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Arrêté du 18 février 2020 portant ouverture d'un concours sur titres d'accès au grade d'assistant territorial socio-éducatif dans la spécialité « éducateur spécialisé » et la spécialité « conseiller en économie sociale et familiale » au titre de l'année 2020 organisé par le centre de gestion de la Haute-Vienne

